

PRÉSIDENCE

Direction de  
l'Environnement

Service des installations  
classées, des impacts  
environnementaux et des  
déchets

Bureau des installations  
classées pour la protection  
de l'environnement

6, route des Artifices -  
Moselle  
BP L1  
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
@  
province-sud.nc  
affaire suivie par

N° 8096-2017/1-  
ISP/DENV

Nouméa, le - 9 MAR. 2017

*Le Président*

à

Monsieur Georges NATUREL  
Maire de la commune de Dumbéa  
Mairie de Dumbéa  
Koutio  
66 avenue de la Vallée  
98835 DUMBEA

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)- demande d'autorisation d'exploiter un quai d'apport volontaire à Dumbéa, commune de Dumbéa, présentée par la Ville de Dumbéa

Référence : dossier reçu le 04 décembre 2015, complété les 26 octobre 2016 et 31 janvier 2017 (par email)

Monsieur le Maire,

Faisant suite à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire part que votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter est complet et régulier au regard des dispositions de l'article 413-4 du code de l'environnement, à la date du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Afin de procéder aux enquêtes publique et administrative, je vous remercie de bien vouloir me transmettre dans les plus brefs délais, le nombre d'exemplaires du dossier de demande d'autorisation consolidé selon les différentes modifications apportées :

- version papier : 4 exemplaires ;
- version informatique : 8 exemplaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation  
Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND